Offre d'achat immobilier au prix entre particulier

Par Visiteur

Bonjour,
Je souhaite faire une offre d'achat pour une maison.
Cette vente se passe entre particulier ou plutôt avec une personne qui gère le patrimoine du vendeur.
L'annonce (ouest france immo) indique un prix demandé de 440000 ?
J'ai fait une offre à 400000 mais le vendeur a reçu, juste après, une autre offre à 420000 ?

J'envisage de faire une offre au prix demandé soit 440000 ?.

Le vendeur est il dans l'obligation d'accepter cette offre (puisqu'elle est au prix demandé) ou peut-il demander à l'autre acheteur potentiel de sur-enchérir au delà du prix de vente initialement demandé ?

Je vous remercie pour votre réponse, que je souhaite rapide, car il s'agit d'une situation quelque peu urgente.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Le vendeur est il dans l'obligation d'accepter cette offre (puisqu'elle est au prix demandé)
En fait la question qui se pose est de savoir s'il a ou non accepté l'offre de l'autre acheteur. si c'est le cas ce dernier est prioritaire.
ou peut-il demander à l'autre acheteur potentiel de sur-enchérir au delà du prix de vente initialement demandé ?
Cela n'est pas possible.

Cordialement

Par Visiteur

Je vous remercie pour votre réponse que j'aimerai préciser.

L'autre offre n'a pas encore été acceptée et le vendeur est dans l'attente de ma proposition que je souhaite faire au prix initialement demandé (440000 ?)
Selon vous, cela ne permet pas à l'autre acheteur potentiel d'aller plus loin (450000 par exemple) ?

Si c'est bien le cas pouvez vous me le confirmer à nouveau et m'indiquer les références des textes juridiques afin que je puisse éventuellement prouver cela au vendeur ? Celui-ci risque en effet de se tourner vers l'autre acheteur après ma proposition.

Avec tous mes remerciements.

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

L'autre offre n'a pas encore été acceptée et le vendeur est dans l'attente de ma proposition que je souhaite faire au prix initialement demandé (440000 ?)
Selon vous, cela ne permet pas à l'autre acheteur potentiel d'aller plus loin (450000 par exemple) ?
Cela est impossible car l'on n'est pas dans une vente aux enchères.
Si la première offre n'a pas reçue l'aval du vendeur vous pouvez faire une offre au prix d'achat sans problème.

Si c'est bien le cas pouvez vous me le confirmer à nouveau et m'indiquer les références des textes juridiques afin que je puisse éventuellement prouver cela au vendeur ? Celui-ci risque en effet de se tourner vers l'autre acheteur après ma proposition.
Je ne vois pas son interet de se tourner vers l'autre acheteur puisque votre proposition correspond au prix demandé.
Le fondement juridique est tout simplement l'échange des consentement dans un contrat. Le contrat est formé dés lors qu'il y a accord sur la chose set sur le prix (art. 1583 du code civil).

Cordialement